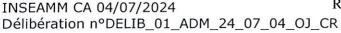
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MARSEILLE MÉDITERRANÉE

Siège social: 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'administration Séance du 4 juillet 2024

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE **COMPTE-RENDU DU 4 AVRIL 2024**

Délibération n°DELIB_01_ADM_24_07_04_OJ_CR

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 21 juin 2024.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21;
- la loi nº83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi nº84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L 759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 10 octobre 2023 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.





Accusé de réception en préfecture 013-200029205-20240704-1CA240704OJ-DE Reçu le 04/07/2024

INSEAMM CA 04/07/2024 Reç Délibération n°DELIB_01_ADM_24_07_04_OJ_CR Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 8 décembre 2023 appelle l'examen et l'adoption des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de séance 04/04/24 DELIB 1
- Élection présidence et vice-présidence DELIB 2
- Logement de fonction- DELIB 3
- Recrutement d'agents non permanents- DELIB 4
- Règlement intérieur- DELIB 5
- Passerelle- contrat de projet- DELIB 6
- Demos- renouvellement DELIB 7
- Tableau des emplois-DELIB 8
- Année de césure-DELIB 9
- Tarifs d'occupation-DELIB 10
- Tarifs publics-DELIB 11
- Fongibilité des crédits -INFO 12
- Décision modificative n°1- DELIB 13
- Gardiennage convention UGAP-DELIB 14
- Questions diverses

M. Mme

est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2024 soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.





Accusé de réception en préfecture 013-200029205-20240704-1CA240704OJ-DE Reçu le 04/07/2024

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSEAMM CA 04/07/2024

Délibération n°DELIB_01_ADM_24_07_04_OJ_CR

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1: d'adopter le compte rendu de séance du 4 avril 2024.

Article2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

| Nombre de membres en exercice | 27 |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres présents | 16 |
| Nombre de suffrage exprimés | 19 |
| Votes pour | |
| Votes contre | |
| Abstentions | |

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejetee

Fait à Marseille, le 4 juillet 2024.

Le Président

Jean-Marc Coppola



